



Tract n° 012

Paris, le 18 juin 2009

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : www.creditlyonnais.cfdt-banques.fr

Site internet : www.cfdt-lcl.org

RPC DES TEMPS PARTIEL : POUVOIR FAIRE LE BON CHOIX

La CFDT considère que le système actuel des RPC est injuste pour les salariés travaillant à temps partiel. Aussi, avons nous proposé à la Direction de peaufiner son dispositif qui pénalise, le plus souvent, les femmes de LCL.

LE CONTEXTE

Chaque année, le système des RPC évolue mais ce qui ne change pas, c'est le traitement inéquitable pour les salariés travaillant à temps partiel notamment les 4/5 qui concerne majoritairement les femmes.

En effet, la Direction tient très rarement compte du temps de travail lors de la fixation des objectifs commerciaux (points IPC). Par contre, le système de paiement « proratisé » systématiquement les montants des parts collectives et individuelles.

De ce fait, les Délégués **CFDT** interviennent régulièrement, au niveau local, pour obtenir la régularisation de cette injustice. Même si certaines hiérarchies locales acquiescent et compensent le manque à gagner qui se concrétise alors sous forme de primes.

Nationalement, **la CFDT** a décidé d'intervenir pour que le système évolue et qu' il convienne à l'ensemble des collaborateurs concernés.

LES MODALITES DE NOTRE INTERVENTION.

Au delà de nos entretiens avec la Direction, la CFDT est intervenue officiellement lors du Comité Central d'Entreprise du 12 mars 2009 et la réponse de la présidente a été claire :

« Je vais réfléchir à cette idée. Je suis attachée à l'idée d'équité en la matière, on regardera cela dans le détail. »

Dès lors, selon nos sources, la Direction a effectivement mis un chantier en route sur ce thème.

Pour que ce chantier aboutisse le plus rapidement possible, **la CFDT** a confirmé par écrit le 26 mai, à la Direction, son souhait de trouver une solution au plus vite.

NOS PROPOSITIONS

La CFDT de LCL souhaite que la Direction reconnaisse les inconvénients de la situation actuelle, à savoir : la majorité des salariés travaillant à temps partiel conserve ses objectifs sur la base du temps plein.

En tout état de cause, **la CFDT** propose qu'un libre choix soit offert au personnel :

- Soit une adaptation de ses objectifs (score IPC) à son temps de travail. Par exemple, pour un 4/5ème 80% d'IPC pour 80% d'objectifs.
- Soit le versement de la RPC sur une base temps plein si le salarié estime que le challenge des objectifs à temps plein est à la mesure de ses ambitions.

Par ailleurs, la question de l'exercice 2009 doit être réglée ainsi que les situations des exercices antérieurs non résolues ou compensées.

SI VOUS PARTAGEZ NOTRE POINT DE VUE, CONTACTEZ NOUS VIA NOS ADRESSES LOTUS ET MAIL OU RAPPROCHEZ VOUS DE VOS DELEGUES CFDT DE PROXIMITE.